03_DDT_Direction Départementale des Territoires de l'Allier

03-2024-12-26-00003

Extrait de l'arrêté n° 2936/24 du 26 décembre 2024 délimitant jusqu'au 31/12/2025 les communes de l'Allier dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup (Canis lupus) peut être mis en oeuvre

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ALLIER

Service environnement

Extrait de l'arrêté n° 2936/24 du 26/12/2024 délimitant jusqu'au 31 décembre 2025 les communes du département de l'Allier dans lesquelles le dispositif d'aide à la protection des troupeaux contre la prédation du loup (Canis lupus) peut être mis en œuvre

Article 1er: Sont classées en cercle 2, les communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Sont classées en cercle 3, toutes les autres communes du département non mentionnées à l'article 1er et listées en annexe.

Article 3: Une cartographie des communes concernées est présentée en annexe 2 du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur au 1er janvier 2025 et cesse de produire ses effets au 31 décembre 2025.

<u>Article 5</u>: Tout recours contentieux contre le présent arrêté devra être présenté devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa date de signature. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

<u>Article 6</u>: le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur départemental des Territoires sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

MOULINS, le 26 décembre 2024 La préfète de l'Allier Signé Pascale TRIMBACH

ANNEXE 1 : Liste des communes de l'Allier classées en cercle 2

	LA CHAPELLE-AUX-	SAINT-LEGER-SUR-
ARFEUILLES	CHASSES	VOUZANCE
ARPHEUILLES-SAINT-	LAFELDIE	CADITI FON
PRIEST	LAFELINE	SAINT-LEON
AUBIGNY	LAVAULT-SAINTE-ANNE	SAINT-LEOPARDIN-D'AUGY
AUROUER	LE BREUIL	SAINT-MARCEL-EN-MURAT
BAGNEUX	LE DONJON	SAINT-MARTIN-DES-LAIS
BEAULON	LE MONTET	SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS
BERT	LE PIN	SAINT-PIERRE-LAVAL
BESSON	LE THEIL	SAINT-POURCAIN-SUR- BESBRE
BRESNAY	LE VEURDRE	SAINT-SORNIN
BUXIERES-LES-MINES	LENAX	SAINTE-THERENCE
CHAPPES	LIERNOLLES	SALIGNY-SUR-ROUDON
CHASSENARD	LIGNEROLLES	SAZERET
CHATEAU-SUR-ALLIER	LODDES	SOUVIGNY
CHATEL-MONTAGNE	LUNEAU	TARGET
CHATELUS	LUSIGNY	TEILLET-ARGENTY
CHATILLON	MARCILLAT-EN- COMBRAILLE	TERJAT
CHAVENON	MEILLARD	THIEL-SUR-ACOLIN
CHEVAGNES	MOLINET	TORTEZAIS
CHEZY	MONESTIER	TREBAN
COLOMBIER	MONETAY-SUR-LOIRE	TRONGET
COMMENTRY	MONTBEUGNY	VALLON-EN-SULLY
COULANGES	MONTCOMBROUX-LES- MINES	VAUMAS
CRESSANGES	MURAT	VILLEBRET
DEUX-CHAISES	NEUILLY-EN-DONJON	VILLENEUVE-SUR-ALLIER
DIOU	NOYANT-D'ALLIER	VOUSSAC
DOMPIERRE-SUR- BESBRE	PARAY-LE-FRESIL	YZEURE
DROITURIER	PIERREFITTE-SUR-LOIRE	
DURDAT-LAREQUILLE	PREMILHAT	
ECHASSIERES	ROCLES	
FLEURIEL	RONNET	
GANNAY-SUR-LOIRE	SAINT-DESIRE	
GARNAT-SUR- ENGIEVRE	SAINT-DIDIER-EN-DONJON	
GENNETINES	SAINT-ELOY-D'ALLIER	
HYDS	SAINT-ENNEMOND	
LA CELLE	SAINT-GENEST	

Cartographie des cercles 2 et 3 dans le département de l'Allier

